



MONTAUROUX

REVISION GENERALE

2B3

**DELIBERATION
ADOPTION RAPPORT**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 11/06/2025
arrêtant les dispositions de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 30
Présents 24
Pouvoirs 4
Absents..... 2
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 230131/04

SÉANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023 À 18h00

Secrétaire de séance : E. MENUT

Date de convocation : 25-01-2023

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Christian COULON, Michel FELIX, Elisabeth MENUT, Philippe DURAND-TERRASSON, Daniel MARIN, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, Michel RAYNAUD, Claudette MARIET, Michel REZK, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Jérôme SAILLET, Coraline ALEXANDRE

Absents excusés : Jean-Yves HUET (pouvoir à P. DURAND-TERRASSON), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Marco ORFÉO (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pouvoir à C. COULON), Loïs FAUR, Christian THEODOSE

ADOPTION DU BILAN BESOINS-RESSOURCES EN EAU REACTUALISE

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) a engagé un travail d'analyse technique et a lancé une étude permettant de quantifier les besoins en eau du territoire en les comparant aux ressources dont il dispose.

Cette étude bilan besoins- ressources, présentée aux élus en juillet 2021, a mis en évidence une situation très tendue avec un risque de pénurie pouvant apparaître dès l'été 2023 en prenant 2017 comme année de référence.

L'année 2022 a confirmé par les faits et même renforcé le caractère très préoccupant de la situation avec une sécheresse plus marquée que celle de l'année 2017. La réactualisation du bilan besoin-ressources à l'aune des chiffres de la saison 2022 montre que l'absence de coupure n'a été possible que grâce à la conjonction de trois actions fortes :

- Une forte restriction des usages décidée de manière coordonnée par les maires du territoire, bien au-delà des arrêtés préfectoraux,
- Un effort remarquable des usagers du Pays de Fayence qui ont réduit très significativement leurs consommations d'eau à partir du mois de juillet,
- Un engagement total des équipes de la régie des eaux qui ont mené des actions quotidiennes, pour réduire les fuites dans les secteurs les plus fragiles et pour rechercher constamment le point d'équilibre entre la production et la distribution en utilisant le marnage des bassins .

Il ressort de l'étude annexée à la présente les conclusions suivantes :

- La Siagnole sera l'unique ressource du territoire en l'absence de recharge des forages de la plaine,
- Les coupures deviendront la norme en période estivale, mais aussi en hiver, en l'absence d'une stratégie ambitieuse de sécurisation de l'alimentation en eau du Pays de Fayence,
- Les impacts négatifs au quotidien de ces coupures toucheront de nombreux secteurs : la sécurité incendie (bornes incendies non alimentées), la sécurité sanitaire (eau non potable), les activités de première nécessité (métiers de bouche, santé, école, social...).

Ce sont donc toutes les activités du territoire qui sont concernées, ce qui nécessite une mobilisation forte de tous les acteurs : collectivités, élus, usagers, Etat.

Le Président précise que le plan d'action a été présenté et débattu lors du Conseil d'Exploitation de la régie des Eaux du 24 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le 02 FEV. 2023

ID : 083-200004802-20230131-230131_04-DE

René
Levrault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le bilan besoins - ressources et prend acte de toutes ses conséquences,
- **DÉCIDE** la mise en place d'un plan d'action d'envergure pour la sécurisation de l'alimentation en eau du Pays de Fayence.

Tourrettes, le 1^{er} février 2023

Elisabeth MENUT
Secrétaire de séance



René UGO
Président

